

J'en reviens à la position que nous avons prise à la conférence sur le droit de la mer et à ce qui s'y est passé. Elle échoue aujourd'hui parce qu'elle ne peut en arriver à une entente générale du fait qu'on y approuve pas le principe du partage des revenus au-delà d'une distance de 200 milles. Je me demande pourquoi ce refus. Il faut signaler notamment que le Canada s'y oppose.

De nos jours—et je tiens à le dire bien clairement—le Canada par son attitude à Genève, rejette l'idée d'un patrimoine commun de la mer. Il tue cette idée dans l'œuf. Je ne relèverai qu'une remarque d'un représentant du Kenya à la conférence. Il a déclaré cette fin de semaine-ci: Si les Canadiens offraient au moins de partager les revenus en échange de la zone qu'ils revendiquent, ils pourraient peut-être alors avoir encore une chance d'en arriver à une entente.

Que veut-il dire par cette zone? Il entend notre rive continentale qui parfois avance dans la mer sur une distance de 640 milles. Il parle de cette zone sur laquelle nous voulons exercer un plein contrôle économique au-delà des 200 milles. Si nous avions tout le contrôle de notre plateau continental dans les deux océans, nous augmenteriez de 40 p. 100 la superficie du Canada. Que les députés n'oublient pas que le Canada est le deuxième plus grand pays au monde, s'étendant à lui seul sur 7.6 p. 100 de la masse terrestre du globe, même si notre population ne s'élève qu'à 1/2 p. 100 de l'ensemble de la population mondiale. Nous demandons en ce moment à Genève qu'on nous donne en plus le droit d'exercer le contrôle absolu sur ces fonds d'océan qui ajouteraient 40 p. 100 à notre superficie. Est-ce là une attitude raisonnable de la part du Canada? Je prêtera certainement attention à quiconque se lèverait pour soutenir qu'elle est raisonnable, mais je ne crois pas qu'elle le soit et que beaucoup de députés le soutiendraient.

La conférence de Genève échoue aujourd'hui parce que nous adhérons à cette idée, et parce qu'il y a un manque d'adhésion des pays industrialisés à cette idée générale du patrimoine commun de l'humanité. Je soutiens simplement que le Canada devrait apprendre à mieux connaître ses responsabilités internationales.

Je partage les idées exposées par le premier ministre dans les discours qu'il a faits à cet égard et celles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans ses deux plus récents exposés sur le rôle du Canada sur la scène internationale, qu'il a faits en mars et en avril de cette année en présentant ses prévisions budgétaires au comité des affaires extérieures et de la défense nationale. Lors de son passage à Londres, le premier ministre a prononcé un discours qui a été remarqué dans le monde entier. Je l'ai vu cité dans les journaux de plusieurs pays. Je tiens à exprimer mon accord avec les pensées exprimées dans son discours dont témoigne la position adoptée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le premier ministre tenait les propos suivants:

La communauté humaine est un organisme complexe aux ramifications intérieures multiples, rattache aussi à la biosphère à laquelle sa vie est entièrement subordonnée. Cette interdépendance nous impose deux rôles: d'abord, réaliser un équilibre entre toutes nos activités, indépendamment de leur nature; deuxièmement, assurer une distribution universelle équitable des ressources et des chances de succès.

Il a parlé de distribution universelle équitable des ressources et des chances de succès, mais l'on n'arrive pas à faire cadrer ces propos, aussi louables soient-ils, avec notre conduite à la conférence sur le droit de la mer, ou avec notre attitude ici ce soir alors que nous parlons d'un projet de loi visant à interdire l'immersion de déchets en mer pour protéger nos rivages. C'est tout simplement inaccep-

Immersion de déchets en mer—Loi

table dans un monde aujourd'hui déchiré par le déphasage croissant entre pays riches et pays pauvres.

Cette idée ne sera pas acceptée non plus dans un monde où se tiennent toutes ces conférences des Nations Unies sur la population, l'alimentation, les ressources et le droit de la mer, qui connaîtront leur point culminant cet automne à l'occasion d'une session spéciale des Nations Unies sur le développement. Lorsque tous ces problèmes seront mis au jour, notre position deviendra inacceptable. Nous ne pouvons avoir l'argent et le drap. Nous ne pouvons faire de beaux discours pour dire ce que nous éprouvons à jouer notre rôle international, puis aller à la conférence sur le droit de la mer prendre l'attitude que nos technocrates prennent, je le sais, en vue de protéger d'abord et avant tout nos propres intérêts. Je n'ai pas assisté à la conférence sur le droit de la mer mais j'ai assisté à d'autres conférences et je sais que cette attitude sera inacceptable dans ce monde où nous vivons et où des pays comme le Canada se refusent à donner l'exemple.

Je regrette vivement que dans notre participation aux conférences, le Canada semble se borner à prendre des attitudes sur le plan technique. L'attitude que nous prenons à la Chambre se borne à présenter des mesures législatives d'importance marginale, alors qu'à l'extérieur de la Chambre et du Parlement des questions qui revêtent une importance considérable demeurent en plan pour ce qui est de la relation du Canada à l'égard de l'explosion démographique mondiale.

J'exhorte le gouvernement à reconsidérer la position qu'il a prise à la conférence sur le droit de la mer avant que les délégués présents en arrivent à la conclusion finale que le Canada compte parmi les pays qui ont détruit l'idée du patrimoine commun des mers et avant que nous perdions l'une des meilleures occasions que le Canada ait eues au XX^e siècle de susciter une autorité internationale qui ait du mordant, fondée sur le concept de partage des revenus tirés de l'exploitation des richesses minières dans cette région du monde qui n'a pas encore été revendiquée par aucune puissance nationale.

Nous devons nous élever constamment au-dessus de notre propre intérêt national. Je ne trahis pas le Canada et je ne prétends pas qu'il n'a pas le droit de protéger son développement. Nous en avons certes le droit, mais nous n'avons pas le droit de nous préoccuper excessivement du contrôle économique d'une région dont la superficie correspond à 40 p. 100 de notre territoire quand cette attitude même aboutira à anéantir le principe du patrimoine commun des mers.

Finalement, je voudrais reprendre la pensée exprimée par mon collègue le député de Rocky Mountain. Je ne crois pas moi non plus que le ministre de l'Environnement devrait être chargé de cette affaire et je l'affirme en m'appuyant sur les arguments que j'ai invoqués jusqu'ici. Je crois qu'elle est trop vaste et qu'elle déborde le simple cadre de l'environnement. Si nous voulons tenir compte de ces faits, songer à qui doit prendre l'affaire en main et comment le Canada doit agir, nous devons assurément être d'avis que l'affaire devrait être confiée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'est un ministre à qui je fais pleinement confiance, car je crois qu'il est de plus en plus conscient de tous ces problèmes. Il se rend compte qu'à titre de Canadiens nous devons nous intéresser davantage à toutes ces questions et par conséquent, si nous voulons parler du bill contre l'immersion, c'est à ce ministre qu'il faudrait confier cette tâche.